

1) Le statut du collectif et la fabrique du « nous » dans l'activité participative

Les trois communications s'attaquent à une question de fond : les dispositifs participatifs institutionnels contournent-ils, écartent-ils les associations et les collectifs (Blatrix)? Elles donnent à voir comment les revendications individuelles et collectives peuvent rentrer en contradiction. Dans le cas des projets de rénovation urbaine en France, A. Deboulet analyse les tensions entre les stratégies individuelles (comment faire pour être le moins mal relogé) et l'action collective pour empêcher la démolition de bâtiments.

« Nous illégitimes, je indicible », avait analysé Catherine Neveu à propos de la tension entre le collectif et l'individuel dans les pratiques de citoyenneté à Roubaix (Neveu, 1998). M. Berger partage ce constat sur ses terrains de recherche en Belgique (Contrats de quartier), mais a pu observer que cette tension entre le « nous » et le « je » était différente aux USA (Neighborhood Councils), où d'autres modalités de se présenter en public existent : aux USA, le « nous » (la communauté) est moins illégitime, tandis que le « je » peut s'exprimer, dans une forme de « citoyenneté à la première personne ». L'individuel et le collectif sont imbriqués dans ce « modèle agrégatif du public » (Lamont, Thévenot) : à la différence du modèle représentatif français, dans le modèle américain, chacun porte le public, l'intérêt général, en lui-même.

« Comment les dominés passent-ils d'un état fragmentaire à un état collectif » ? (Boltanski, 2009). J. Boissonnade prend cette question à cœur et montre comment l'activité d'un conseil syndical coopératif produit un « nous », une force collective vis-à-vis de la société d'économie mixte. Ce conseil syndical émet des critiques sur le dispositif « conseil de quartier », demande des rues piétonnes, obtient des négociations sur les malfaçons dans les travaux, pratique l'autogestion...

A. Deboulet montre pour sa part comment le collectif « Un centre-ville pour tous » à Marseille produit de l'enquête collective pour développer une légitimité collective face aux aménageurs. La dimension communautaire (l'appartenance collective à un lieu) apparaît essentielle dans la pratique participative.

2) La sociabilité et la communauté comme supports, ressources, appartenances

Les trois communications rompent avec l'idée du citoyen « ordinaire » ou « lambda » idéalisé par les pouvoirs publics en France : cet être sans appartenance collective, sans histoire, sans subjectivité, sans intérêt... Les trois enquêtes montrent que les citoyens s'expriment, s'engagent avec leur subjectivité, dans des « épreuves de communauté » (J. Stavo-Debaugé, cité par M. Berger), qu'ils ont des problèmes matériels (installation de gaz défectueuse par exemple), qu'ils évoquent des troubles (les pouvoirs publics cherchent-ils à faire partir les pauvres du quartier ?), et que l'appartenance territoriale, communautaire, la sociabilité, le respect sont autant de supports à l'expression citoyenne.

Le sensible, la sociabilité, l'appartenance collective apparaissent comme des ressources, particulièrement pour le citoyen en posture de faiblesse, de manque de légitimité, dans les arènes publiques (cf. M. Berger).

Cette dimension communautaire est très fortement ressentie sur le terrain, dans les mobilisations collectives (A. Deboulet, J. Boissonnade) mais jamais explicitée comme telle par les acteurs, en

France en tous les cas. Ce qui est valorisé face aux aménageurs, c'est plutôt les termes de « collectif » (mon collectif, le collectif).

3) Le statut de la critique dans les dispositifs participatifs

On peut se demander comment le « régime du partage » observé massivement à Los Angeles par exemple, s'articule ou non avec le « régime de la critique » : y-a-t-il des critiques de faites, au sein des dispositifs tels que les Neighborhood Councils, envers les documents ou paroles émises par les pouvoirs publics ? Comment s'incarne la « vigilance collective » au sein de ces scènes publiques ?

On voit dans ces communications, surtout dans celles de J. Boissonnade et A. Deboulet, une tension entre le fait de présenter les dispositifs participatifs comme un simulacre, une manipulation (l'« enveloppe participative de l'Anru », « le mode de gouvernance instrumental des conseils de quartier»), et l'observation d'actions collectives émancipatrices, d'expression de critiques citoyenne dans ces dispositifs, ou à leur marge. Sur les sites Anru, A. Deboulet parle ainsi de « participation conquise » à propos de collectifs qui ont pu peser sur l'abandon de la démolition, au profit de la réhabilitation des immeubles. J. Boissonnade parle d'« émancipation » par l'expression de critiques, de demandes de justice, d'autogestion, etc.

C'est le débat entre Bourdieu et Rancière qui est ainsi réactivé (cf. C. Nordmann) :

- La rhétorique participative tente de masquer les inégalités et injustices, et contribue de ce fait à les reproduire.
- En même temps, suivant Rancière disant que « le postulat d'égalité produit de l'égalité », on pourrait dire que le postulat de participation produit de la participation... Les gens prennent au sérieux la participation, s'appuient sur la promesse de participation pour critiquer les pouvoirs publics (« vigilance critique » A. Deboulet ; « vigilance collective » M. Berger)

Il serait à cet égard intéressant de donner davantage à voir le contenu précis des critiques émises en public, et leurs effets ou leur portée. **Quelle sont les épreuves de délibération (et pas seulement les épreuves de communauté) dans ces scènes publiques ?** Cela demande probablement d'utiliser davantage les théories de la délibération (voir plus loin).

4) La remise en cause des frontières entre mouvements sociaux / institutions, entre privé / public

Ces frontières paraissent moins étanches que prévu, de même que la séparation entre le domaine privé et le domaine public. C. Neveu dans son article dans le n°1 de *Participations* (Neveu, 2011), explore cette question de la circulation et de la porosité entre les institutions et les collectifs citoyens (domestication / ensauvagement). Ces frontières sont mises à mal par les trois communications. La demande, au départ farfelue, d'une association de ne pas démolir un immeuble pour tracer une rue, a finalement été acceptée par la mairie : quel ensauvagement de la mairie ? Quelle circulation des savoirs, des personnes, des arguments ?

5) La posture du sociologue dans l'enquête

Les trois communications soulignent l'importance de l'approche ethnographique et du pragmatisme pour saisir les processus de participation. L'apport d'un questionnement sur la délibération, d'un croisement entre les théories pragmatistes et les théories de la délibération (cf. Bohman, Richardson – voir l'introduction du livre édité par C. Girard et A. Le Goff sur ce point), serait probablement d'une grande utilité pour aller plus loin dans l'enquête sur les pratiques participatives. Comment les points de vues ou « préférences » évoluent-ils ? Comment la délibération constitue-t-elle une épreuve ?

La position de l'observateur mériterait ici d'être précisée : le sociologue participe-t-il directement (J. Boissonnade, et dans une moindre mesure, A. Deboulet) dans une posture proche des activistes des luttes urbaines des années 1970 ? Si oui, ne faut-il pas analyser cette posture, et donner davantage de descriptions fines des situations, pour prendre le recul nécessaire ? Quant au sociologue qui observe (M. Berger), comment expliciter les choix descriptifs, en l'occurrence comment choisir quoi décrire, parmi la multitude d'éléments recueillis ? Comment analyser ce qui relève de l'activité délibérative ou participative, alors même qu'elle est articulée à l'ordinaire, au quotidien, au sensible (voir M. Berger, D. Cefai, C. Gayet-Viaud (dir.), 2011, *Du civil au politique. Ethnographies du vivre ensemble*, Peter Lang) ?